



Cdic syntec 38,5h illégal?

Par **Bixive**, le **11/03/2009 à 20:00**

Bonjour, rnrnMon entreprise fait partie de la convention Syntec (Bureau d'études)rn(Environ 150 employés)rnNos contrats de travail sont des CDIC de 38 heures 30 minutes / semaine.rnrnLes contrats sont ils légaux dans le cadre de la loi sur les 35h?rnSachant que:rn- Aucun accord d'entreprise n'a été signé.rn- Notre entreprise a été absorbée/ fusionnée, il y a 14 mois avec une autre entreprise de plus petite taille (10 employés)rn- La première élection de délégués du personnel a eu lieu, en décembre 2008.rnrnSi l'entreprise est dans l'illégalité, quels recours avons nous pour "récupérer" nos RTT ? Peut-on se les faire payer? Et si oui jusqu'à quand? (l'embauche, la création de la boîte, l'année dernière , à partir de janvier, c'est pas possible)